

فَضَائِلُ رَمَضَانَ

Les mérites de Ramadan

De l'imam Abū Bakr AbduLLāh ibn Muhammad
Ibn Abi-d-Dunyā Al-Baghdadi Al-Qurashi (m.281H)

Traduit par Mohamed Nadhir Al-Khannoussi

Ce document est confidentiel et est réservé aux étudiants du séminaire « Les mérites du Ramaḍān » du mois de mars 2022.

© Tous droits réservés, 2022

Biographie de l'auteur

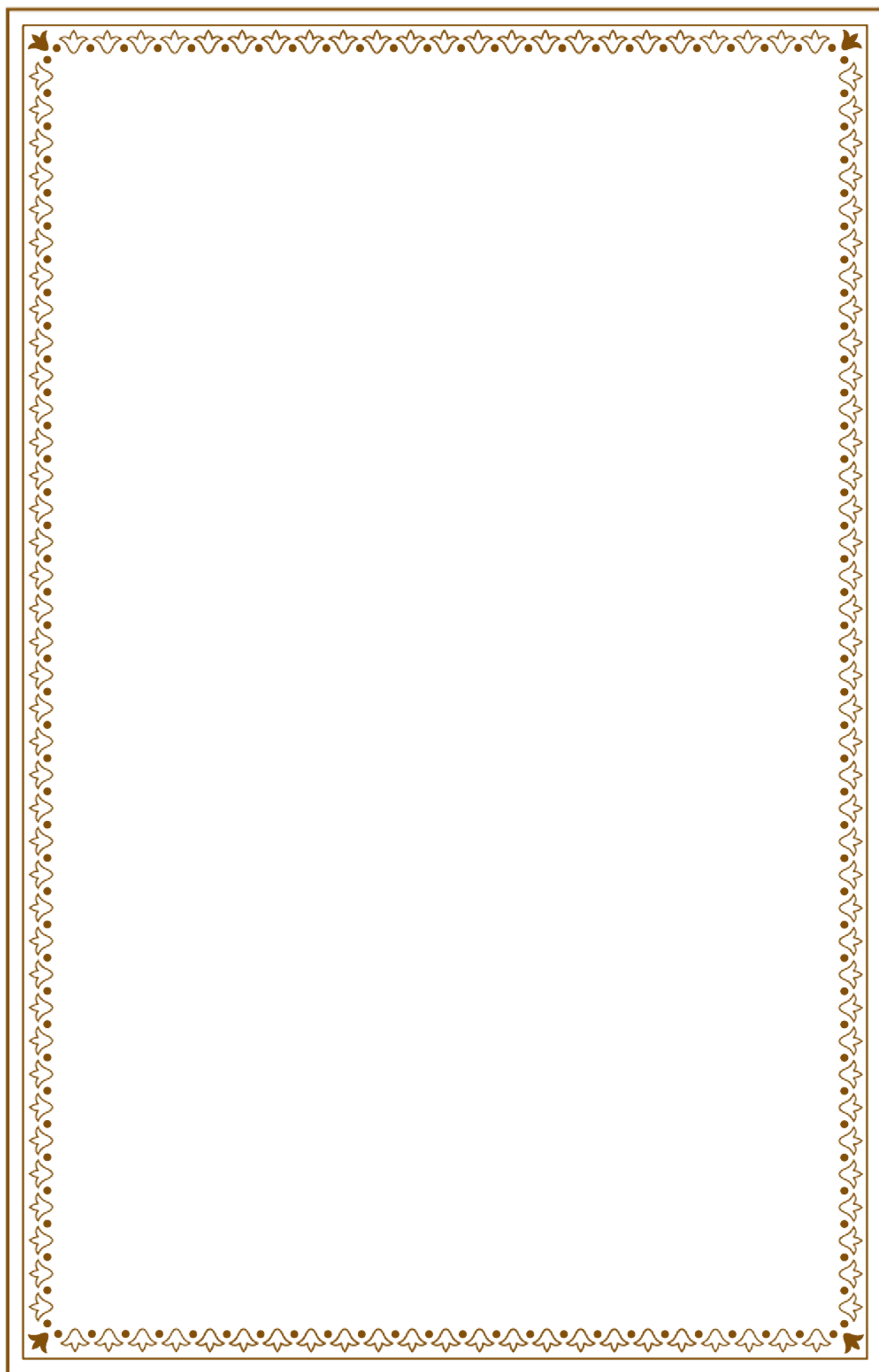
L''imam Ibn Abi-d-Dunyā, de son nom complet Abū Bakr 'AbduLLāh ibn Muḥammad ibn 'Ubayd ibn Sufyan ibn Qais Al-Baghdadi Al-Qurashi, est un érudit du troisième siècle de l'Hégire.

Né en l'an 208 de l'Hégire à Bagdad, il se distinguera par son grand savoir et sa sagesse, qui lui vaudront d'être employé comme tuteur des célèbres califes abassides Al-Mu'taḍid biLLāh et son fils Al-Muktafī biLLāh, ainsi que d'autres fils de califes à son époque.

Il se démarquera aussi par la quantité impressionnante de professeurs auprès de qui il étudiera et de qui il transmettra, de même que par les nombreux travaux qu'il laissera derrière lui, au point où certains lui ont recensé deux-cent dix-huit ouvrages. L'imām Adh-Dhahabī fera d'ailleurs les éloges de ceux-ci en disant : « ils contiennent des mystères et des merveilles ».

Il était également connu pour sa grande spiritualité et ses paroles touchantes au côté de son savoir immense et de tous les récits qu'il mémorisait, au point où l'on rapporte dans sa biographie qu'il avait cette capacité, lorsqu'il s'asseyait avec quelqu'un, de pouvoir le faire rire comme le faire pleurer dans un même temps.

Il décéda en l'an 281 de l'Hégire.



Les mérites du Ramadan

1. *Nous a rapporté ‘Ubaydullāh ibn ‘Umar al-Jushami • Nous a rapporté Zā’ida ibn Abi-r-Ruqād • m’a rapporté Ziyād An-Numayrī • selon Anas ibn Mālīk qui dit :*

« Le Messager d’Allāh ﷺ lorsque parvenait le mois de Rajab disait : « Ô Allāh, bénis-nous Rajab, Sha‘bān et permets-nous d’atteindre Ramaḍān ».

2. *Nous a rapporté Khālīd ibn Khidāch • Nous a rapporté ‘Abd Allāh ibn Wahb • selon ‘Abd al-Malik ibn ‘Abd al-Malik • qui rapporte de Muṣ‘ab ibn Abī Dhi‘b • selon Al-Qāsim ibn Muḥammad ibn Abī Bakr • selon son père [Muḥammad ibn Abī Bakr aṣ-Ṣiddīq] et selon son oncle [‘Abd ar-Raḥmān ibn Abī Bakr aṣ-Ṣiddīq] • selon son grand-père [Abū Bakr aṣ-Ṣiddīq] • qui rapporte du Prophète ﷺ qu’il dit :*

« Allāh descend à la nuit de la mi-Sha‘bān au ciel de ce bas-monde et pardonne à tout être humain sauf au polythéiste et à celui qui est en conflit ».

3. *Nous a rapporté Hārūn ibn ‘Umar al-Qurashī • Nous a rapporté Al-Walīd ibn Muslim • selon ‘Abd Allāh ibn Lahī‘ah • il dit : m’a rapporté Ishāq ibn ‘Abdillāh • selon Makḥūl • selon Khālīd ibn Ma’dān • selon Kathīr ibn Murra qu’il dit :*

« J’ai rencontré les compagnons du Messager d’Allāh ﷺ transmettre du Messager d’Allāh un ḥadīth que je n’ai jamais oublié, disant qu’Allāh - glorifié et exalté soit-Il - pardonne durant la nuit de la mi-Sha‘bān à tout serviteur sauf à un polythéiste et à celui qui est en conflit ».

4. *Nous a rapporté Ibrāhīm ibn ‘Abd ar-Rahmān • Nous a rapporté Ibn Al-Mubārak qui dit : • Nous a rapporté Al-Ḥajjāj ibn Arṭāh • selon Yahyā ibn Abī Kathīr • selon ‘Urwa • selon ‘Ā’isha • selon le Prophète ﷺ qu’il dit :*

« Allāh y pardonne plus de péchés que le nombre des poils des moutons de la tribu de Kalb ».

5. *Nous a rapporté Ibrāhīm • Nous a rapporté Ibn Al-Mubārak qui dit : • Nous a rapporté Al-Ḥajjāj • selon Makḥūl • selon Kathīr ibn Murrah qu’il dit :*

« Allāh y pardonne les péchés sauf au polythéiste ou à celui qui est en conflit ».

‘Abd Allāh dit : « J’ai entendu Al-Awzā’ī interpréter « celui qui est en conflit » par : « tout innovateur qui s’est ainsi opposé à sa communauté ». ».

6. *Nous a rapporté Muḥammad ibn Al-Ḥusayn ibn Sawwār • Nous a rapporté Al-Layth ibn Sa’d • selon ‘Uqayl • selon Ibn Shihāb • selon ‘Uthmān ibn Abī-l-Mughīra ibn al-Akhnas • que le Messenger d’Allāh ﷺ a dit :*

« Les espérances de vie sont déterminées de Sha‘bān jusqu’au Sha‘bān suivant, jusqu’à tant que la personne peut se marier et avoir un enfant alors que son nom avait été inscrit parmi les morts. ».

7. *Nous a rapporté ‘Alī ibn Al-Ja’d dit : • Nous a rapporté Abū Mughīra • selon Muḥammad ibn Sūqa • selon ‘Ikrima :*

qu’il interpréta la parole d’Allāh le Très-Haut : « C’est en cette nuit qu’est décrété tout ordre sage » en disant :

« C’est la nuit de la mi-Sha‘bān, dans laquelle les affaires de l’année sont décrétées : sont consignés ceux qui sont destinés à mourir d’entre les vivants, ceux qui vont accomplir le pèlerinage ; sans que nul ne soit diminué ni rajouté. ».

8. *Nous a rapporté ‘Abd Allāh ibn Khayrān qui dit : • Nous a rapporté Al-Mas‘ūdī • selon Muhājir Abi-l-Ḥasan • selon ‘Aṭā’ ibn Yasār qu’il dit :*

« Le Messenger d’Allah ﷺ ne jeûnait pas un mois plus qu’il jeûnait dans Sha‘bān, et ce parce que c’est en ce mois que sont consignées les destinées de ceux qui vont mourir jusqu’à l’année suivante ».

9. *Nous a rapporté Ibn Idrīs • Nous a rapporté Abu-l-Ḥasan Al-Ḥusaynī • selon Muḥammad Al-‘Arzamī • selon Muḥammad ibn ‘Alī qui l’attribue au Prophète ﷺ :*

« Celui qui prie la veille de la mi-Ramaḍān et la veille de la mi-Sha‘bān cent unités en y lisant « Dis : Il est Allāh l’Unique » (sourate al-Ikhlāṣ) mille fois ne mourra pas avant qu’on lui annonce le Paradis ».

Chapitre :

De l'évocation du mois de Ramadan et son mérite

10. *Nous a rapporté Muḥammad ibn Sulaymān Luwayn Al-Asadī qui dit : • Nous a rapporté Abū Ismaʿil Al-Qannād • selon Yaḥyā ibn Abī Kathīr • selon Abū Salama selon Abū Hurayra qui dit :*

« Le Messenger d'Allāh ﷺ dit : « Celui qui prie les nuits du Ramaḍān par foi et en espérant la récompense, Allāh lui pardonnera ses péchés passés. Celui qui prie la nuit d'al-Qadr par foi et en espérant la récompense, Allāh lui pardonnera ses péchés passés. ».

11. *Nous a rapporté Muḥammad ibn Sulaymān • Nous a rapporté Ibn al-Mubārak • selon Yaḥyā ibn Ayyūb • selon 'Abd Allāh ibn Qāriṭ - Luwayn dit : « les gens l'appellent Qurayt » - • selon 'Aṭā' ibn Yasār • selon Abū Sa'īd Al-Khudrī • selon le Prophète ﷺ qu'il dit :*

« Celui qui jeûne le mois de Ramaḍān, reconnaissant ses limites sacrées et préservant ce qui doit être préservé, cela expiera ses péchés passés. ».

12. *Nous a rapporté Abū Khaythama • Nous a rapporté Sufyān ibn 'Uyayna • selon Az-Zuhri • selon Abū Salama • selon Abū Hurayra qu'il dit :*

« Celui qui jeûne Ramaḍān par foi et en espérant la récompense, Allāh lui pardonnera ses péchés passés. Celui qui prie la nuit d'al-Qadr par foi et en espérant la récompense, Allāh lui pardonnera ses péchés passés. ».

13. *Nous a rapporté Khalaf ibn Hishām qui dit : • Nous a rapporté Hammād ibn Zayd • selon Ayyūb • selon Abū Qilāba • selon Abū Hurayra qui dit :*

« Le Messenger d'Allāh ﷺ dit en annonçant la bonne nouvelle à ses compagnons : « Vous est venu un mois béni, Ramaḍān, qu'Allah - glorifié et exalté soit-Il - vous a imposé de jeûner. Durant ce mois les portes des cieus sont ouvertes, les portes de la géhenne sont fermées et les diables sont enchainés. Il contient une nuit qui est meilleure que mille mois, celui qui est privé de son bien est vraiment privé de tout bien ».

14. *Nous a rapporté Muḥammad ibn Yazīd • Nous a rapporté Sufyān • Nous a rapporté Muḥammad ibn Fuḍayl • Nous a rapporté Yahyā ibn Sa'īd • selon Abū Salama • selon Abū Hurayra qui dit : • le Messenger d'Allāh ﷺ dit :*

« Celui qui jeûne Ramaḍān par foi et en espérant la récompense, Allāh lui pardonnera ses péchés passés. ».

15. *Nous a rapporté 'Abd ar-Raḥmān ibn Ṣālīḥ • Nous a rapporté Mu'tamir ibn Sulaymān At-Taymī • selon Ayyūb • selon Abū Qilāba • selon Abu Hurayra • selon le Messenger d'Allāh ﷺ qu'il dit en annonçant la bonne nouvelle à ses compagnons :*

« Vous est venu un mois béni, Ramaḍān, qu'Allah - glorifié et exalté soit-Il - vous a imposé de jeûner. Durant ce mois les portes des cieus sont ouvertes, les portes de la géhenne sont fermées et les diables sont enchainés. Il contient une nuit qui est meilleure que mille mois, celui qui est privé de son bien est vraiment privé de tout bien ».

16. *M'a rapporté Muḥammad ibn Isma'īl ibn Abī Samīna Al-Baṣrī qui dit • Nous a rapporté Makkī ibn Ibrāhīm dit : • Nous a rapporté Kathīr ibn Zayd • selon 'Amr ibn Tamīm • selon son père • selon Abū Hurayra qui dit :*

« Le Messenger d'Allah ﷺ dit : « Par Celui par qui l'on jure, jamais n'est venu pour les musulmans un mois meilleur que le mois qui vous est venu. Et jamais n'est venu pour les hypocrites un mois qui leur est plus nuisible que celui qui

leur est venu. Allāh - glorifié et exalté - y inscrit pour le croyant ses actes surrégoatoires et sa récompense avant qu'il n'y soit. Le croyant y prépare son énergie pour l'adoration, tandis que l'hypocrite y prépare ses distractions. C'est donc une richesse pour le croyant et un fardeau pour l'hypocrite ! » ou une parole semblable.

17. *Nous a rapporté Abū Naṣr At-Tammār qui dit : • Nous a rapporté Al-Qāsim ibn Al-Faḍl al-Ḥuddānī • selon An-Naḍr - c.-à.-d. Ibn Shaybān - qui dit : • « Je dis à Abū Salama - c.-à.-d. Ibn 'Abd Ar-Raḥmān - : « Transmets-moi une chose que tu as entendu ton père [c.-à.-d. le compagnon 'Abd ar-Raḥmān ibn 'Awf] transmettre du Prophète ﷺ ». Il dit :*

« Allah vous a imposé de jeûner le mois de Ramaḍān et vous a recommandé de le veiller en prière. Celui donc qui le jeûne et y veille par foi et en espérant la récompense sortira de ses péchés comme le jour où sa mère l'a mis au monde ».

18. *Nous a rapporté Al-Ḥussayn ibn Al-Ḥassan • Nous a rapporté Yazīd ibn Hārūn • Nous a rapporté Hishām ibn Abī Hishām • selon Muḥammad ibn Muḥammad ibn Al-Aswad • selon Abū Salama • selon Abū Hurayra qui dit : • le Messenger d'Allāh ﷺ dit :*

« Ma communauté a été gratifiée pendant le mois du Ramadan de cinq caractéristiques qui n'ont jamais été données à aucune communauté avant elle :

- L'haleine du jeûneur est plus bonne auprès d'Allāh que l'odeur du musc.
- Les anges demandent pour eux le pardon jusqu'à ce qu'ils rompent le jeûne.
- Les rebelles parmi les diables y sont enchaînés afin de ne pas pouvoir y faire ce qu'ils font dans les autres mois.
- Allāh embellit tous les jours Son Paradis en disant : « Peu s'en faut pour que Mes serviteurs jeûneurs se débarrassent des difficultés et de la nuisance et viennent vers toi. »
- Et il leur est pardonné durant la dernière nuit. ».

Les compagnons dirent : « Ô Messenger d'Allah ! S'agit-il de la nuit d'al-Qadr ? ».

- Non, répondit-il. Mais plutôt, celui qui œuvre reçoit son salaire à la fin de son ouvrage.

19. *Nous a rapporté An-Nadr ibn Ṭāhīr Al-Baṣrī qui dit : • Nous a rapporté Sallām ibn Sulaym - qui n'est pas Abu-l-Aḥwaṣ - • selon Fiṭr ibn Khalīfa • selon 'Āmir ibn Wāthila : • « Abū Bakr Aṣ-Ṣiddīq dit : « le Messenger d'Allāh ﷺ dit :*

« Allāh - glorifié et exalté - a construit des jardins tous faits de rubis rouges dont la base et le sommet sont ornés d'or et qui sont couverts de rideaux de satin et de brocart. Chacun de ces jardins est d'une longueur de cent ans [de marche] et d'une largeur de cent ans. Dans chacun de ces jardins se trouvent cent mille châteaux, dans chacun de ces châteaux une coupole blanche dont le haut est fait de péridot vert. Les rivières coulent dans ses jardins, les arbres se penchent dessus. Il dira : « Ce jardin, son propriétaire sera comblé de bonheur et jamais démuné, il vivra éternellement et ne mourra jamais, ses vêtements ne s'useront jamais et sa jeunesse ne flétrira jamais. ». Le Messenger d'Allāh ﷺ dit : « Ce sont des jardins qui ont été bâtis pour ceux qui jeûnent le mois de Ramaḍān qu'Allāh leur offrira le jour de la rupture ».

20. *Nous a rapporté 'Abd ar-Raḥmān ibn Wāqid • Nous a rapporté Damra ibn Rabī'a • Nous a rapporté Bishr ibn Ishāq • selon Jābir ibn Yazīd • selon Abū Ja'far qui dit :*

« Le Prophète ﷺ avait l'habitude, lorsqu'apparaissait le croissant de Ramaḍān, de faire face aux gens puis de dire : « Ô Allāh ! Fais que ce croissant vienne avec la sécurité, la foi, le salut et l'Islam, la santé générale, la disparition des maladies, l'aide pour jeûner, prier et lire le Qur'ān. Ô Allāh ! Préserve-nous pour Ramaḍān, préserve-le pour nous, et accepte-le de nous, afin que lorsqu'il s'achève Tu aies absout nos péchés, Tu nous aies fait miséricorde et Tu nous aies pardonné. ». Puis il faisait face aux gens et leur disait : « Ô gens ! Ceci est le mois du Ramaḍān. Les diables y sont enchaînés, les portes de l'Enfer sont fermées, les portes du Paradis y sont ouvertes et un héraut clâme chaque nuit en disant : « Y a-t-il un demandeur afin qu'il lui soit accordé ? Y a-t-il quelqu'un qui implore le pardon afin que Je lui pardonne ? Ô Allāh ! Donne à chaque personne qui dépense une contrepartie, et accélère la faille à tout avare qui retient. ».

Puis, lorsque c'est le jour de la rupture, un héraut clâme depuis le ciel :

« Aujourd'hui est le jour de la récompense ! Allez donc de bon matin, empressez-vous et prenez vos présents ! ».

Abū Ja'far dit : « Des présents qui ne ressemblent en rien à ceux des gouverneurs. ».

21. *Nous a rapporté 'Abd ar-Raḥmān ibn Wāqid • Nous a rapporté Ḍamra ibn Rabī'a • Nous a rapporté Naṣr ibn Ishāq • selon Jābir ibn Abī Ja'far qui dit :*

« Le Messenger d'Allāh ﷺ dit : « Celui qui atteint le mois de Ramaḍān en étant en bonne santé, musulman, qui jeûne ses journées, prie une partie de ses nuits, baisse son regard, préserve son sexe, sa langue et sa main, accomplit avec assiduité les prières en groupe, se rend tôt à ses prières du vendredi, il aura jeûné le mois, complété la récompense, atteint la nuit d'al-Qadr et aura remporté le présent du Seigneur. ».

Abū Ja'far dit : « Des présents qui ne ressemblent en rien à ceux des gouverneurs. ».

22. *Nous a rapporté Muḥammad ibn Abī Samīnah • Nous a rapporté 'Abd Allāh ibn Rajā' qui dit : • Nous a rapporté Jarīr ibn Ayyūb • selon Ash-Sha'bī • selon Nāfi' ibn Burdah • selon Ibn Mas'ūd • qu'il entendit le Prophète ﷺ dire alors que venait d'entrer le mois de Ramaḍān :*

« Si les serviteurs savaient ce que le Ramaḍān contient, ma communauté aurait espéré que toute l'année soit Ramaḍān. ». Un homme de Khuzā'a dit alors, nous rapportant qu'il dit : « Le Paradis s'embellit pour Ramaḍān du début de l'année jusqu'au début de l'année suivante. Lorsqu'arrive le premier jour du mois de Ramaḍān, un vent souffle de sous le Trône qui fait trembler les feuilles du Paradis. Les houris aux grands yeux bordés de noir regardent alors cela et disent : « Seigneur ! Accorde-nous d'entre Tes serviteurs durant ce mois des époux qui nous réjouiront et que l'on réjouira. ».

Il dit : « Il n'y a pas un serviteur qui jeûne Ramaḍān sans qu'il ne soit marié à une parmi les houris, dans une tente faite d'une perle creusée, comme l'a décrit Allah - glorifié et exalté - disant : « Des houris dans les tentes cloîtrées ».

Chacune de ces femmes aura sur elle soixante-dix atours sans qu'aucune ne soit de la même couleur que l'autre. Il lui sera donné soixante-dix nuances de parfum sans qu'aucun ne soit semblable à l'autre. Chacune d'elle aura un lit fait d'un rubis rouge et recouvert de perles, avec sur chaque lit soixante-dix draps doublés de brocart et dessus de ces soixantes-dix draps, soixante-dix divans. Chaque femme aura soixante-dix mille servante pour ses besoins, ainsi que soixante-dix mille servant, chaque servant portant une coupe en or avec des types de nourriture dont on ressent un goût à la dernière bouchée qu'on n'a pas ressenti à la première. Il sera donné à son mari la même chose sur un lit de rubis rouge, portant deux bracelets d'or ornés de rubis. Tout cela sera la récompense de chaque jour qu'il aura jeûné, outre le reste qu'il aura fait comme bonnes actions ».

23. *Nous a rapporté 'Alī ibn Ja'far al-Aḥmar • Nous a rapporté Ishāq ibn Maṣṣūr • selon Al-Ḥasan ibn Ṣāliḥ • selon Abī Bichr 'AbdiLlāh ibn Bichr • selon Az-Zuhri qui dit :*

« Une glorification durant Ramaḍān est meilleure que mille glorifications dans un autre mois ».

24. *Nous a rapporté Abū Ja'far Al-Adamī disant : • Nous a rapporté Abu-l-Yamān • Nous a rapporté Abū Bakr ibn Abī Maryam • selon Ḍamra ibn Ḥabīb et Rāshid ibn Sa'd • que le Prophète ﷺ a dit :*

« Élargissez vos dépenses durant le mois de Ramaḍān, parce que les dépenses en ce mois sont comme les dépenses sur le sentier d'Allāh ».

25. *M'a rapporté Al-Ḥassan ibn Aṣ-Ṣabbāḥ • Nous a rapporté Ishāq ibn Ḥakīm • selon 'Abd Allāh ibn Al-Mubārak • selon Abū Bakr ibn Abī Maryam qui dit : •*

« J'ai entendu nos professeurs dire : « Lorsque vient le mois de Ramaḍān, vient un purificateur ». Ils disaient également : « Élargissez vos dépenses en ce mois, parce que leur récompense est multipliée comme la dépense dans le sentier d'Allāh - glorifié et exalté -. ». Ils disaient aussi : « Une glorification en ce mois est meilleure que mille glorifications dans un autre mois ».

26. *Nous a rapporté ‘Muḥammad ibn Abī Shayba • Nous a rapporté ‘Abd Allāh ibn Rajā’ Al-Makkī qui dit : • Nous a rapporté Jarīr ibn Ayyūb qui dit : • Nous a rapporté Ash-Sha‘bī • selon Qays ibn Khālīd Al-Juhanī qui dit :*

« Tout jour que jeûne le serviteur durant Ramaḍān viendra le jour de la Résurrection dans un nuage de lumière, avec dans ce nuage un palais de perles qui a soixante-dix mille portes de rubis rouges. ».

27. *Nous a rapporté Al-Ḥassān ibn Aṣ-Ṣabbāḥ disant : • Nous a rapporté Shādhān • selon Ḥammād ibn Salama qui dit :*

« Thābit Al-Bunānī et Ḥumayd Aṭ-Ṭawīl - qu’Allāh leur fasse miséricorde - avaient l’habitude de se parfumer et de se laver le vingt-quatrième et le vingt-troisième jour du mois de Ramaḍān et aimaient que la mosquée soit parfumée également ».

28. *Nous a rapporté ‘Abd ar-Raḥmān ibn Ṣāliḥ • Nous a rapporté Muḥammad ibn Fuḍayl qui dit • Nous a rapporté Al-‘Alā’ ibn Al-Musayyib • selon son père et Khaythama qui dirent :*

« Il était dit : « Celui qui jeûne le mois de Ramaḍān puis meurt la même année rentrera au Paradis ». ».

29. *M’a rapporté mon père - qu’Allāh lui fasse miséricorde - disant : • Nous a rapporté ‘Alī ibn Shaqīq • selon Al-Ḥusayn ibn Wāqid • selon Marwān Al-Mufaqqā’ qui dit :*

Le Messager d’Allāh ﷺ, lorsqu’il rompait le jeûne, disait :
« La soif s’en est allée, les veines sont abreuvées et la récompense restera si Allāh le veut ».

30. *M’a rapporté Muḥammad ibn Al-Ḥārith Al-Kharrāz qui dit : • Nous a rapporté Sinān ibn Ḥātim • Nous a rapporté Ja‘far ibn Sulaymān • Nous a rapporté Ḥubāb Al-Quta‘ī • selon Abū Ishāq Al-Hamadānī qui dit :*

‘Alī ibn Abī Tālib - paix soit sur lui - sortit la première nuit du mois de Ramaḍān alors que les lampes éclairaient et que le Livre d’Allāh était récité dans les mosquées et dit :
« Qu’Allāh illumine ta tombe ô ‘Umar ibn Al-Khaṭṭāb comme tu as illuminé les demeures d’Allāh par le Qur’ān ».

31. *Nous a rapporté Ishāq ibn Ismā'il disant : • Nous a rapporté Sufyān • selon Hilāl Al-Wazzān : • Nous a rapporté 'Abd Allāh ibn 'Ukaym qui dit : • 'Umar ibn Al-Khaṭṭāb - qu'Allāh l'agrée - nous dit lorsque rentrait le mois de Ramaḍān :*

« Certes Allāh vous a prescrit le jeûne de ce mois et ne vous a pas prescrit d'y veiller en prière. Celui d'entre vous qui y veille en prière, ça lui sera compté comme les actes surérogatoires de bien qu'Allāh - glorifié et exalté - a mentionnées. Et celui qui ne le fait pas, qu'il dorme sur son lit. Mais prenez garde à ne pas dire : « Je jeûnerai si untel jeûne, je prierai si untel prie ». Celui qui jeûne et qui prie, qu'il le fasse pour Allāh. ». Puis il leva la main et dit : « Ohé ! Que personne ne devance le mois ! Ohé ! Ne jeûnez pas jusqu'à ce que vous le voyiez ! Puis jeûnez jusqu'à ce que vous voyez [le mois suivant]. Si le croissant n'est pas visible, complétez le compte de Sha'bān à trente jours. Cessez de bavarder dans les mosquées d'Allāh, et que chacun sache qu'il est en prière tant qu'il attend la prière suivante. Ohé ! Ne rompez pas le jeûne jusqu'à ce que vous voyez la nuit tomber sur les petites montagnes. ».

32. *Nous a rapporté Hārūn ibn 'Umar Al-Qurashī • Nous a rapporté Anas ibn 'Iyād qui dit : • m'a rapporté Bukayr ibn Mismār • selon Khirāsh Al-Ka'bī qui dit :*

« Abū Hurayra rencontra Ka'b Al-Aḥbār. Abū Hurayra lui dit : « Ô Ka'b, que lis-tu à propos de ce mois dans le Livre d'Allāh - glorifié et exalté - (c'est-à-dire Ramaḍān) ? ». Ka'b dit : « Je ne t'en informerai pas jusqu'à ce que tu m'informes de ce que le Messager d'Allāh ﷺ a dit à son propos. ». Abū Hurayra dit alors : « Le Messager d'Allāh ﷺ dit : « Nul ne veillera les nuits de Ramādan en prière et ne le jeûnera par foi et en espérant la récompense sans qu'il ne soit pardonné ». Ka'b dit : « Par Celui qui détient mon âme en Sa Main ! Il est mentionné dans le livre d'Allāh comme étant une expiation des fautes. ».

33. *Nous a rapporté Khālīd ibn Mirdās disant : • Nous a rapporté Ayyūb ibn Jābir • selon Abū Ishāq • selon Hubayra • selon Ibn Mas'ūd qui dit :*

« Le maître des mois est le mois de Ramaḍān et le maître des jours est le jour du Jumu'a [vendredi] ».

34. *Nous a rapporté ‘Alī ibn Al-Ja’d disant : • Nous a rapporté Yazīd ibn ‘Iyāḍ ibn Ju’duba qui dit : • Nous a rapporté ‘Abd Allāh ibn Khirāsh : • selon Abū Hurayra qui dit :*

« Ka’b - qu’Allāh leur fasse miséricorde - dit : « Ne m’informerai-tu pas de ce que tu as entendu du Messenger d’Allāh ﷺ à propos de ce mois ? » Abū Hurayra dit : « Et tu m’informerai en retour de ce que tu lis à son propos dans le Livre d’Allāh - glorifié et exalté - ? » Ka’b dit : « Ô Abū Hurayra ! Informe-moi toi ! ». Abū Hurayra - qu’Allāh lui fasse miséricorde - dit : « J’ai entendu le Messenger d’Allāh ﷺ dire : « Nul ne veillera les nuits de Ramādān en prière et ne le jeûnera par foi et en espérant la récompense sans qu’il ne soit pardonné ». Ka’b dit : « Par Celui qui détient mon âme en Sa Main ! Il est mentionné dans le livre d’Allāh comme étant une expiation des fautes. ».

35. *Nous a rapporté Muḥammād ibn Yazīd Al-‘Ijlī • Nous a rapporté Al-Fuḍayl ibn ‘Iyāḍ qui dit : • Nous a rapporté Al-‘Alā’ ibn Al-Musayyib • selon son père et Khaythama qui dirent :*

« Il était dit : « Celui qui jeûne le mois de Ramādān puis meurt la même année rentrera au Paradis ». ».

36. *Nous a rapporté Abū Sa’īd Al-Madanī qui dit : • Nous a rapporté Ishāq ibn Muḥammad Al-Farwī • selon Sa’īd ibn Abī Sa’īd • selon Abū Hurayra qui dit :*

« Le mois de Ramādān expie les péchés après lui jusqu’au mois de Ramādān suivant ».

37. *Nous a rapporté Al-Hassan ibn ‘Alī • Nous a rapporté Hishām ibn ‘Ammār qui dit : • Nous a rapporté Sallām ibn Siwār • Nous a rapporté Maslama ibn Aṣ-Ṣalt • selon Az-Zuhri • selon Abū Salama • selon Abū Hurayra qui dit :*

Le Messenger d’Allāh ﷺ dit : « Le début du mois de Ramādān est miséricorde, sa moitié est pardon et sa fin est affranchissement de l’Enfer. ».

38. *Nous a rapporté Muḥammad ibn Bakkār qui dit : • Nous a rapporté Ibn Abi-z-Zinād • selon ‘Amr ibn Abī ‘Amr • selon Sa’īd Al-Maqburī • selon Abū Hurayra qui dit :*

« Le Messager d'Allāh ﷺ dit : « Il se peut qu'un prieur la nuit ne reçoive comme rétribution de sa veillée en prière que la veillée. Il se peut qu'un jeûneur ne reçoive de la récompense de son jeûne que la soif. ».

39. *Nous a rapporté Abū Khaythama qui dit : • Nous a rapporté Sufyān ibn 'Uyayna • selon Abu-z-Zinād • selon Al-A'raj • selon Abū Hurayra par transmission qu'il dit :*

« Lorsque l'un d'entre vous atteint le matin en état de jeûne, qu'il ne prononce pas d'obscénité et qu'il ne se comporte pas comme les ignorants. Si un homme l'insulte ou le combat, qu'il dise : « Je jeûne ! Je jeûne ! ». ».

40. *Nous a rapporté Al-Qāsim ibn Hishām qui dit : • Nous a rapporté Yahyā ibn Naṣr ibn Ḥāḍib Al-Qurashī qui dit : • Nous a rapporté : Hilāl ibn Khabbāb qui dit • J'ai entendu Ibn Al-Ḥanafīyya dire :*

« Que jeûne ton ouïe, ta vue, ta langue et ton corps. Ne fais pas que ton jour de jeûne soit semblable aux jours où tu ne jeûnes pas. Prends garde à ne pas molester un servant. ».

41. *M'a rapporté Ḥamza ibn Al-'Abbās qui dit : • Nous a rapporté 'Alī ibn Ḥajar qui dit : • Nous a rapporté Yūsuf ibn Ziyād • selon Hammām ibn Yahyā Al-Muḥallimī • selon 'Alī ibn Zayd • selon Sa'īd ibn Al-Musayyib • selon Salmān - qu'Allāh lui fait miséricorde - qui dit :*

« Le Messager d'Allāh ﷺ nous a fait un sermon le dernier jour de Sha'bān en disant : « Ô gens ! Vous est venu un mois immense, un mois béni, un mois qui contient une nuit qui est meilleure que mille mois. Un mois dont Allāh a rendu le jeûne obligatoire et la veillée en prière recommandée. Celui qui se rapproche d'Allāh en celui-ci par un acte de bien sera comme celui qui aura accompli une obligation dans un autre mois. Celui qui y accomplit une obligation sera comme celui qui aura accompli soixante-dix obligations dans un autre mois. C'est le mois de l'endurance, et l'endurance a comme récompense le Paradis. C'est le mois de sympathie, le mois où la subsistance du croyant est augmentée. Celui qui y nourrit un jeûneur, ça sera une expiation de ses péchés, un affranchissement de l'Enfer, et il aura la même récompense que le jeûneur nourri sans que ça ne diminue

en rien de ses péchés. ». Les compagnons dirent : « Ô Le Messager d'Allāh ﷺ répondit : « Allāh le Très-Haut donnera cette récompense à celui qui nourrit un jeûneur du lait mélangé à de l'eau ou une datte ou une gorgée d'eau. Celui qui nourrit un jeûneur jusqu'à le rassasier, Allāh l'abreuvera de mon bassin d'une gorgée après laquelle il n'aura plus jamais soif jusqu'à ce qu'il rentre au Paradis. C'est un mois dont le début est miséricorde, la moitié est pardon et la fin est affranchissement de l'Enfer. Celui qui y allège les tâches de son esclave, Allāh lui pardonnera et l'affranchira dans l'Enfer. Multipliez-y quatre caractéristiques : deux avec lesquelles vous satisferez votre Seigneur le Très-Haut, et deux desquelles vous ne pouvez vous passer. Quant aux deux caractéristiques avec lesquelles vous satisferez votre Seigneur : d'attester que nulle divinité ne mérite l'adoration sauf Allāh (*lā ilāha illa Allāh*) et de Lui demander pardon. Et quant à celles desquelles vous ne pouvez vous passer : de demander à Allāh le Paradis et de Lui demander de vous protéger de l'Enfer. ».

Chapitre :

De la veillée en prière durant le mois de Ramaḍān

42. *Nous a rapporté Shujā' ibn Makhlad qui dit : • Nous a rapporté Hushaym qui dit : • Nous a rapporté Dāwūd - c.-à-d. Ibn Abī Hind • selon Al-Walīd ibn 'Abd Ar-Raḥmān Al-Jurashī • selon Jubayr ibn Nufayr Al-Ḥaḍramī • selon Abū Dharr - qu'Allāh lui fasse miséricorde - qui dit :*

« Nous avons vécu avec le Prophète ﷺ le Ramaḍān. Il ne nous dirigea dans aucune des prières de nuit, jusqu'à ce qu'on arriva à la septième nuit avant la fin. » Il dit : « Il nous dirigea en prière jusqu'à environ le premier tiers de la nuit. » Il dit : « Puis il ne nous dirigea pas lorsqu'on arriva à la sixième nuit avant la fin. Et lorsqu'on arriva à la cinquième nuit avant la fin, il nous dirigea en prière jusqu'à la moitié de la nuit. Je lui dis : « Ô Messenger d'Allāh ! Si seulement tu nous rajoutais en prières surérogatoires cette nuit ! ». Le Prophète ﷺ répondit : « L'homme, lorsqu'il prie avec l'imam jusqu'à ce qu'il s'en aille, il lui sera inscrit la récompense de la prière de toute cette nuit. ». Il dit : « Puis il ne nous dirigea pas en prière à la quatrième nuit avant la fin, et quand ce fut la troisième nuit avant la fin, il nous dirigea en prière jusqu'à ce que nous craignions de rater la réussite. » Je dis : « Et qu'est-ce que la réussite ? » Il dit : « C'est le suḥūr (repas avant le jeûne). ». Il dit : « Et il réveillait alors sa famille, ses filles et ses femmes.

43. *Nous a rapporté Aḥmad ibn Ibrāhīm qui dit : • Nous a rapporté Muḥammad ibn Fuḍayl ibn 'Aṭā' ibn As-Sā'ib • selon Abū 'Abd Ar-Raḥmān :*

Il rapporte de 'Alī - qu'Allāh honore son visage - qu'il les dirigeait dans la prière durant le mois de Ramaḍān.

44. *Nous a rapporté Dāwūd ibn ‘Amr Aḍ-Ḍabbī • Nous a rapporté ‘Alī ibn Hishām • selon Jarīr • selon Abu-l-Ash‘ath Al-Jadalī qui dit :*

« J’ai combattu à l’époque de ‘Alī - paix sur lui - dans trois batailles. J’ai prié avec lui la nuit pendant le Ramaḍān dans les prières surérogatoires. Lorsque le récitateur [l’imam] terminait, il sortait et clôturait ses prières avec trois unités. ».

45. *Nous a rapporté Muḥammad ibn Yazīd qui dit : • J’ai entendu Abū Bakr ibn ‘Ayyāsh dire :*

« Un homme dit à ‘Atā’ ibn As-Sā’ib : ‘Alī dirigeait-il la prière de nuit pendant le mois de Ramaḍān ? ». Il lui répondit : « Il prend la parole des enfants ! Par Allāh, il les a dirigé en prière. ».

46. *Nous a rapporté Muḥammad ibn Yazīd qui dit : • Nous a rapporté Ibn Fuḍayl qui dit : • Nous a rapporté : ‘Atā’ ibn As-Sā’ib • selon son père qui rapporte que :*

« ‘Alī - paix sur lui - a dirigé leurs prière de nuit pendant le mois de Ramaḍān. ».

47. *Nous a rapporté Khalaf ibn Hishām qui dit : • Nous a rapporté Abu-l-Aḥwaṣ • selon ‘Abd Al-A‘lā • selon Abū ‘Abd Ar-Raḥmān As-Sulamī qui dit :*

« Il dirigeait nos prières de nuit pendant le Ramaḍān et y récitait dix versets. ».

48. *Nous a rapporté Shujā‘ ibn Makhḥad qui dit : • Nous a rapporté Hushaym qui dit : • Nous a rapporté Yūnus ibn ‘Ubayd • selon Al-Hassan qui dit :*

« ‘Umar ibn Al-Khaṭṭāb a regroupé les gens derrière Ubay ibn Ka‘b. Il les dirigeait vingt nuits dans le mois, en ne récitant l’invocation du Qunūt que dans la deuxième moitié. Lorsqu’ils arrivaient dans les dix dernières nuits, il les délaissait et priait chez lui. Ils disaient alors : « Ubay nous a déserté ! ». ».

49. *Nous a rapporté Shujā' ibn Makhlad qui dit : • Nous a rapporté Hushaym qui dit : • Nous a rapporté 'Abd Al-Malik • selon 'Atā' ibn Abī Rabāḥ qui dit :*

« Ils priaient durant le mois de Ramaḍān vingt unités, et le *Witr* [prière impaire de clôture] en trois unités. ».

50. *Nous a rapporté Shujā' • Nous a rapporté Hushaym • Nous a rapporté Yūnus qui dit :*

« J'ai vécu avant l'évènement d'Ibn Al-Ash'ath avec les gens pendant le mois de Ramaḍān. C'était 'Abd Ar-Raḥmān ibn Abī Bakr le compagnon du Messager d'Allāh ﷺ, Sa'īd ibn Abi-l-Ḥassan et Marwān Al-'Abdī. Ils les dirigeaient en prière pendant vingt unités et ne prononçaient l'invocation du Qunūt que dans la seconde moitié. Ils clôturaient le Qur'ān deux fois. ».

51. *Nous a rapporté 'Abd Ar-Raḥmān ibn Wāqid qui dit : • Nous a rapporté Ḍamra ibn Rabī'a • selon Ibn Shawdhab qui dit :*

« Ayyūb As-Sikhtiyānī dirigeait la prière pour les gens de sa mosquée durant le mois de Ramaḍān. Il récitait dans chaque unité trente versets, et priait lui-même entre chaque *tarwīḥa* [quatre unités] en récitant trente versets. Il leur disait : « La prière ! La prière ! ».

Dans le *Witr*, il invoquait avec les invocations coraniques et ceux derrières disaient « Āmīn » tout en étant silencieux. La dernière chose qu'il disait était qu'il priait sur le Prophète ﷺ et disait : « Ô Allāh ! Utilise-nous pour appliquer sa sunna, inculque-nous sa voie et fais de nous des guides pour les pieux » puis se prosternait. ».

Il dit : « Et lorsque c'était la veille de la Rupture, il se lavait, lavait ses deux vêtements avec lesquels il était entré en état de sacralisation. Lorsqu'il finissait la prière, il faisait des invocations. ».

Il dit : « Ḥumayd, Yūnus ibn 'Ubayd et Ayyūb se sont rencontrés, et Ḥumayd Aṭ-Ṭawīl dit à Yūnus : « Savais-tu que Ayyūb était devenu un conteur ? » et ils ont souri.

52. *Nous a rapporté Ḥajjāj ibn Yūssuf qui dit : • Nous a rapporté ‘Ārim qui dit : • Nous a rapporté Ḥammād ibn Zayd • selon Ayyūb qui dit :*

« J’ai entendu Al-Ḥajjāj ibn Yūssuf, lorsqu’arriva le mois de Ramaḍān, disant : « Que je n’entende pas l’un d’entre vous dire : « Cette nuit est la nuit d’al-Qadr », puis quand vient une autre nuit il dira : « Cette nuit est la nuit d’al-Qadr. ».

53. *Nous a rapporté Shujā‘ ibn Makhlad qui dit : • Nous a rapporté Hushaym qui dit : • Nous a rapporté Manṣūr • Nous a rapporté Al-Ḥassan qui dit :*

« Ils avaient l’habitude de prier vingt unités, puis lorsque venaient les dix derniers jours ils rajoutaient une *tarwīḥā*, une paire de deux unités. ».

54. *Nous a rapporté Shujā‘ : • Nous a rapporté Hushaym qui dit : • Nous a rapporté Zakariyā’ ibn Abī Maryam Al-Khuzā’ī qui dit : • J’ai entendu Abū Umama Al-Bāhili, le compagnon du Messenger d’Allah ﷺ qui :*

« Vous avez innové la veillée du mois de Ramaḍān alors qu’il ne vous était pas prescrit, mais c’est seulement le jeûne qui vous a été prescrit. Alors soyez assidus dans vos veillées si vous les faites, et ne les abandonnez pas ; parce que des gens des enfants d’Israël ont innové une innovation qu’Allāh ne leur avait pas prescrite, avec laquelle ils recherchèrent la satisfaction d’Allāh, mais ils ne l’observèrent pas comme il se devait. Allāh les a alors châtié parce qu’ils l’ont délaissée, Il dit :

« Le monachisme qu’ils inventèrent, Nous ne le leur avons nullement prescrit. » (...) jusqu’à la fin du verset. ».

55. *Nous a rapporté Hishām ibn Al-Walīd qui dit : • Nous a rapporté Abū Bakr ibn ‘Ayyāsh qui dit : • M’a rapporté Ar-Rabī‘ ibn Suḥaym • selon Zayd ibn Wahb qui dit :*

« ‘Umar marquait des temps de repos pendant Ramaḍān de la durée qu’il fallait à une personne pour se rendre à Sal’ depuis la Mosquée ».

56. *Nous a rapporté Shujā' ibn Makhlad qui dit : • Nous a rapporté Hushaym qui dit : • Nous a rapporté Mughīra • selon Ibrāhīm qui dit :*

« Ceux qui priaient la nuit avaient l'habitude de prier duant le mois de Ramaḍān dans un coin de la mosquée en priant seuls, sans être dirigés par un imam. ».

57. *Nous a rapporté Shujā' : • Nous a rapporté Hushaym qui dit : • Nous a rapporté Yūnus ibn 'Ubayd • selon Ibn Sīrīn qui relate que :*

« 'Ā'isha ordonnait à l'un de ses servants qu'il la dirige durant le Ramaḍān en lisant du *Muṣḥāf*. ».

58. *Nous a rapporté 'UbayduLlāh ibn 'Umar al-Jushami qui dit : • Nous a rapporté Ḥakīm ibn Ḥizām, Abū Sumayr - qui faisait partie des dévôts - qui dit : • Nous a rapporté 'Alī ibn Zayd ibn Jud'ān : • selon Sa'īd ibn Al-Musayyib : • selon Salmān al-Fārisī qui dit : • le Messenger d'Allah ﷺ dit :*

« Celui qui nourrit un jeûneur à la rupture du jeûne durant le Ramaḍān avec un revenu licite, les anges prient sur lui durant toutes les nuits du Ramaḍān et Jibrīl - paix sur lui - lui serra la main la nuit d'al-Qadr. Celui à qui Jibrīl serre la main, son cœur s'attendrit et ses pleurs se multiplient. ».

Un homme dit : « Ô Messenger d'Allāh ! Vois-tu s'il n'a pas cela chez lui ?

- Alors avec une poignée de nourriture, répondit le Messenger ﷺ.

- Vois-tu s'il n'a pas cela chez lui ?

- Alors avec un morceau de pain.

- Vois-tu s'il n'a pas cela chez lui ?

- Alors avec du lait coupé à l'eau.

- Vois-tu s'il n'a pas cela chez lui ?

- Alors avec une gorgée d'eau. ».

Chapitre :

Du repas avant le jeûne (*as-suhūr*)

59. *Nous a rapporté Khālid ibn Khidāch qui dit : • Nous a rapporté Abū 'Aṡwāna : • selon Qatāda et 'Abd Al-'Azīz ibn Ṣuhayb • selon Anas ibn Mālīk qui dit : • le Messenger d'Allāh ﷺ a dit :*

« Prenez le repas avant le jeûne, parce qu'il y a dans ce repas (*suhūr*) une bénédiction. ».

60. *Nous a rapporté Sa'īd ibn Sulaymān : • selon Ḥaḡṣ ibn Ghiyāth • selon Ash'ath • selon Abū Hubayra • selon son grand-père Shaybān qui dit :*

« Je suis rentré à la mosquée : j'ai demandé l'autorisation et j'ai toussoté, et j'ai alors trouvé le Messenger d'Allāh ﷺ qui prenait son repas d'avant le jeûne. Il me dit : « Viens, Abū Yaḡyā, viens déjeuner !

- J'ai l'intention de jeûner, répondis-je.

- J'ai moi aussi l'intention de jeûner, mais notre muezzin a un défaut dans ses yeux, et il a fait l'adhan avant que l'aube ne se lève. ».

61. *Nous a rapporté 'Abd Allāh ibn Shabīb : • Nous a rapporté Yaḡyā ibn Muḡammad Al-Ḥārithī qui dit : • M'a rapporté 'Abd Ar-Raḡmān ibn Zayd ibn Aslam • selon son père • selon Ibn 'Umar • selon le Messenger d'Allāh ﷺ qui dit :*

« Quel bon repas du croyant que le *sāḡūr* ! Allāh et Ses anges prient sur ceux qui prennent ce repas. ».

62. *Nous a rapporté 'Alī ibn Al-Ja'd : • M'a rapporté Baḡr As-Saqqā' • selon 'Imrān al-Qaṣīr • selon Abū Sa'īd Al-Iskandarī qui dit :*

« Le Messenger d'Allāh ﷺ dit : « Le groupe est une bénédiction. Le *tharīd* est une bénédiction. Le *suhūr* est une bénédiction. Prenez le *suhūr* parce qu'il donne des forces. Prenez le *suhūr* ne serait-ce qu'avec une gorgée d'eau. Les prières d'Allāh sont sur ceux qui prennent le *suhūr*. ».

63. *Nous a rapporté 'Alī ibn Al-Ja'd qui dit : • Nous a rapporté Ismā'il ibn 'Ayyāsh qui dit : • Nous a rapporté Zam'a ibn Ṣāliḥ • selon Salama ibn Wahrām • selon 'Ikrima • selon Ibn 'Abbās • selon le Prophète ﷺ qui dit :*

« Aidez-vous de la sieste de la journée pour veiller la nuit, et aidez-vous du repas de la veille du jeûne pour le jeûne. ».

[Fin du livre]

